

ABONNEMENT.

| | |
|------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclamations, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Septembre 1876.

Chronique générale.

D'après les ordres donnés par le ministre de l'intérieur au sujet des élections municipales du 17 septembre, le second tour de scrutin aura lieu le même jour dans toutes les communes ayant moins de 500 âmes. Au contraire, dans toutes celles d'une population supérieure, ce second tour de scrutin sera remis au dimanche suivant, c'est-à-dire au 24 septembre.

C'est dimanche prochain qu'auront lieu ces élections destinées à combler les vides qui existent dans les conseils municipaux. Nous ne saurions trop recommander aux gens d'ordre de ne pas s'abstenir et de porter leurs choix sur des hommes dignes de leur confiance.

LA DURÉE DU MANDAT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

L'obscurité et la confusion résultant de la combinaison des diverses lois qui régissent les municipalités donnent lieu, chaque jour, à des controverses.

La durée du mandat des conseillers municipaux avait été fixée à sept ans, par l'article 48 de la loi du 24 juillet 1867. Depuis, est intervenue la loi du 14 avril 1874. Il s'agissait d'une disposition provisoire, le texte le montre suffisamment : « Les conseils municipaux nommés resteront en fonctions jusqu'à la promulgation de la loi organique sur les municipalités. Néanmoins, la durée de ces fonctions ne pourra excéder trois ans. » Quelle influence avait exercé sur cette disposition la loi du 20 janvier 1876? Des difficultés se sont produites et l'on a soutenu que les conseils

municipaux, aux dernières élections, avaient été nommés pour sept années. La loi de 1874 est formellement abrogée, et, en supposant qu'elle ait pu modifier la durée du mandat des conseillers municipaux, il faut aujourd'hui la négliger entièrement. M. de Marcère a déclaré à la Chambre des députés que les conseils municipaux, en 1876, avaient été élus pour trois ans. Par suite, c'est au mois de novembre 1877 que les assemblées municipales devront être renouvelées. (Bulletin municipal.)

En exécution du décret du 27 juin 1876, les bureaux du ministère de l'intérieur viennent d'adresser des instructions aux préfets pour que les receveurs des communes des hospices et bureaux de bienfaisance cessent de toucher, à partir du 1^{er} janvier 1877, des remises proportionnelles sur leurs recettes et dépenses, et soient partout rémunérés au moyen d'un traitement fixe.

Ce traitement sera établi de la manière suivante :

On fera la moyenne des opérations de recettes et de dépenses sujettes à remises et effectuées par les comptables pendant les années 1867, 1868, 1869, 1872 et 1873, et l'on appliquera à cette moyenne le tarif déterminé par les ordonnances des 17 avril et 23 mai 1839, savoir :

- 2 fr. 0/0 sur les premiers 5,000 fr. ;
- 4 fr. 50 sur les 25,000 fr. suivants ;
- 0 fr. 75 sur les 70,000 fr. suivants ;
- 0 fr. 32 sur les 100,000 fr. suivants jusqu'à 1 million ;
- Enfin 0 fr. 42 au-dessus de 1 million.

Le produit de cette opération donnera le traitement fixe que devra toucher dorénavant le receveur.

Ce traitement, révisable tous les cinq ans, pourra, sur la demande des conseils municipaux et des commissions administratives, être élevé d'un dixième. Enfin, à l'égard des frais de bureau, les receveurs n'auront à les supporter que jusqu'à concurrence du quart de leur traitement.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« A Lyon, la République a ôté son faux nez. Nous l'avons vue avec ses allures débraillées, ses sympathies pour les voleurs et les assassins de la Commune, hurlant les chansons démagogiques et sanguinaires de la révolution. Il faut lire, dans la *Décentralisation* du 11 septembre, le récit de ces scènes hideuses qui prouvent que, malgré la consigne des Gambetta, Jules Simon, Marcère, et autres chefs des gauches qui voudraient nous faire croire à l'existence d'une République aimable et modérée, elle porte toujours dans son sein la même race de forcenés.

« Le *Journal des Débats* et d'autres organes de la République aimable et modérée essaient d'atténuer la gravité de ces manifestations radicales, mais les témoins officiels ne se font pas d'illusions et déclarent que l'esprit communal est évidemment encore maître de la ville de Lyon ; là, comme partout ailleurs, il ne peut être contenu que par une action très-énergique du gouvernement et de l'armée.

« Pour se convaincre que c'est bien l'esprit communal qui domine à Lyon, il suffit de lire dans le *Français* les curieux renseignements publiés sur les principes politiques professés par le citoyen Carlot qui a fait la harangue du conseil municipal au maréchal ; ce citoyen Carlot est un ancien membre du comité de salut public ; comme tel, il a voté les propositions les plus révolutionnaires : la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; la confiscation des biens du clergé ; la suppression des corporations religieuses ; l'incorporation des prêtres dans l'armée ; la nomination des commissaires de police par le suffrage universel.

« Ce comité de salut public coopéra au mouvement insurrectionnel du 28 septembre 1870, et organisa, le 4 novembre suivant, avec le concours des ouvriers des chantiers nationaux, une manifestation armée, dans le but de renverser le conseil municipal et d'installer à sa place une Commune révolutionnaire. Il s'ensuivit une information judiciaire, dans laquelle figura M. Carlot.

« Voilà les hommes chargés de représenter la seconde ville de France devant le chef de l'Etat !

« Les mêmes passions démagogiques et féroces fermentent dans Paris et rétabliraient la Commune avec un redoublement d'exès sanguinaires, si l'armée n'était pas fermée à son poste. »

Il se fait une campagne, dans une partie de la presse parisienne, contre notre ambassadeur à Constantinople, le comte de Bourgoing, à propos de l'interdiction en Turquie de deux journaux français, le *Figaro* et la *France*.

Nous n'avons pas à entrer dans le fond du débat, encore moins à justifier la Porte de la mesure qu'elle a prise. Nous devons seulement en mentionner les faits, garder vis-à-vis de notre ambassadeur les règles de la justice, et ne point faire peser sur lui une responsabilité qui incombe au gouvernement turc.

Le *Monde* reçoit de Constantinople une note très-précise, qui nous paraît contenir le récit et l'appréciation exacts des faits. En l'absence de renseignements particuliers, nous la reproduisons :

« Les bureaux de poste français, qui rendent à notre commerce et à celui de toute l'Europe les plus sérieux services, ont été établis il y a quelques années du consentement du gouvernement ottoman, mais par un acte de sa bonne volonté, et nullement en vertu d'un traité ; il en résulte naturellement qu'ils ne peuvent servir à faire entrer dans l'empire des écrits dont la Porte considère la circulation comme dangereuse. Une pareille concession serait une aliénation de la souveraineté, et nulle puissance n'y consentirait. Mais, d'un autre côté, comme, en vertu des capitulations, la Porte n'exerce aucune juridiction sur les nationaux étrangers, il est inadmissible qu'elle donne des ordres directs à des employés postaux.

« En conséquence, quand elle juge nécessaire d'user de son droit incontestable de fer-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

Ce jour-là, mes amis, le soleil luisait sur tout le monde, sur les villes, sur les campagnes, sur les grandes routes, sur les sentiers étroits. Il pénétrait, s'insinuait partout, dans les fourrés des bois, dans les ravins profonds où bondissaient les torrents, dans les ruelles resserrées des villages où riaient les enfants, dans les cabanes qui lui ouvraient leurs portes. Il glissait ses beaux rayons sur les pentes des montagnes, se mirait dans les lacs, chatoyait sur les clochers, éclatait triomphant sur les neiges des hauteurs, puis, de son splendide foyer, versait à flots la lumière, la chaleur, la renaissance et la vie.

La renaissance, ai-je dit, on sortait de l'hiver, on franchissait le seuil si désiré. Ce n'était pourtant pas encore le temps des feuilles ; à peine si les bourgeons gonflés et luisants commençaient à s'ouvrir, à peine si le vent de la

nuit différait de la bise de mars ; mais on sentait, on voyait le réveil.

Sur les buissons encore sans verdure blanchissait déjà la délicate fleur de « l'épine noire », les saules se couronnaient d'un léger duvet vert tendre, l'air était imprégné de l'apré et fin senteur d'amande qu'exhalent les jeunes pousses des peupliers, les violettes s'ouvraient et embaumaient partout, le pinson entonnait en brillants perlés sa chanson joyeuse, quelques papillons tremblotants secouaient leurs ailes encore froissées de leur récente prison, et cherchaient les petites fleurs hâtives dans les prés ou au bord des fossés tout doublés de pervenches, de primevères et de mousse nouvelle.

La terre souriait au soleil, et le soleil souriait à la terre.

Il s'en vint dire un bonjour amical à une pauvre croisée qui s'ouvrait sur les toits, tout au fond d'une cour.

Sur le rebord, une jacinthe rose double s'épanouissait.

Le rayon libéral embrassait la fleur dans sa chaude étreinte, et poussait plus avant dans l'intérieur, pour réjouir aussi loin qu'il le pouvait.

Derrière la jacinthe, une petite figure pâle, fiévreuse et chétive se tenait immobile ; c'était un enfant de cinq à six ans.

Voyant le beau temps, le beau soleil, la mère

avait porté le petit fauteuil à hautes jambes vers la fenêtre ouverte, pour que son cher malade respirât l'air pur du printemps.

Qu'ils sont doux et bienfaisants à l'enfant qui croît, au malade qui languit, l'air libre et les tièdes brises d'avril !

Le petit garçon, sentant les rayons caresser son épaule, ses petites mains froides, ses jambes tremblantes, poussa un faible hurra et lança vers le ciel bleu un regard ravi, comme l'oiseau lui envoi son chant, comme la fleur son parfum.

La pauvre mère aussi, voyant son enfant sourire, se colorer légèrement et s'agiter un peu, lui depuis si longtemps immobilisé par la fièvre lente, s'écria :

— Eh ! le beau soleil, mon Julien ! qu'il fait bon s'y chauffer, n'est-ce pas ? et comme on est content quand il éclaire !...

— C'est la lampe du bon Dieu, pas vrai, mère ? demanda le petit d'un air recueilli.

— C'est Dieu qui a fait le soleil, mon Julien, pour nous éclairer et nous chauffer. Sans lui, nous serions bien malheureux.

— Il ferait toujours nuit, pas vrai, mère ? et toujours froid aussi ? Oh ! mon Dieu ! qu'il y aurait de quoi pleurer, mère ! Mère, je n'ai plus mal à la tête, je voudrais manger.

— Oh ! oh ! fit-elle joyeuse, mon Julien n'a plus mal et il voudrait manger ! Béni soit le beau temps qui va le guérir !

Elle courut lui chercher un biscuit, un peu de lait qui chauffait sur le poêle, puis les posa sur une table qu'elle approcha de l'enfant.

Comme elle lui faisait prendre ce petit repas, la porte s'ouvrit et un homme entra.

Madeline leva les yeux sur lui, et sentit toute sa joie s'évanouir devant ce visage pâle et soucieux.

— Eh bien ? dit-elle avec un regard interrogatif.

— Eh bien, rien ! répondit l'homme.

Et il s'en alla au fond de la chambre, se jeta sur une chaise et se croisa les bras, tandis que, sous ses sourcils froncés, son regard fixait vaguement le plancher.

Sa femme vint s'asseoir en silence à ses côtés.

Au bout d'un moment :

— Il ne veut donc pas attendre ? reprit-elle. L'as-tu vu, Laurent ? lui as-tu dit que, dans six mois, tu espérais toucher quelque argent ; que tu pourrais alors...

— Je lui ai dit, je lui ai dit... ce qu'il fallait dire, interrompit brusquement Laurent ; mais va parler d'attendre à un propriétaire ! Ne sais-tu pas d'avance ce qu'il répondra ? « Vous ne payez pas au terme, la saisie ! Vous mourez de faim, vous êtes pauvre, cela ne me regarde pas, allez coucher ailleurs ! » Je ne dis pas que M. Desvernaux m'ait parlé comme cela, mais c'était tout comme. En bien, l'on s'en ira ; et pour payer l'arriéré, il y a déjà les outils sur les petites affiches.

mer l'entrée de son territoire à des publications étrangères, elle en donne avis à l'ambassadeur qui ne peut se refuser à prendre les mesures réclamées.

Il a été procédé ainsi dix-sept fois dans ces dernières années, sans qu'aucune réclamation se soit jamais élevée.

M. le comte de Bourgoing, lorsque le ministre des affaires étrangères ottoman lui a demandé d'interdire le *Figaro*, a agi comme l'avaient fait ses prédécesseurs en pareil cas et suivant la tradition constante de l'ambassade.

On a aussi accusé notre ambassadeur de n'avoir pas informé exactement le ministre des affaires étrangères des massacres de Bulgarie. C'est là une imputation absolument contraire à la vérité, car M. de Bourgoing n'a cessé d'envoyer à ce sujet des rapports nombreux et précis.

Le *Journal des Débats*, que cite aujourd'hui la *République française*, donne les mêmes explications, et presque dans les mêmes termes; et la *République française* fait suivre cette citation des réflexions suivantes:

« Nous pouvons confirmer l'exactitude de l'explication donnée par le correspondant du *Journal des Débats*. La conduite de notre ambassadeur a été parfaitement correcte, et ceux qui l'attaquent n'ont fait preuve que de leur ignorance de la matière et de leur malveillance pour un haut fonctionnaire dont les devoirs sont en ce moment assez délicats pour qu'on ne les complique pas par des récriminations sans valeur. »

Voilà trois journaux d'opinions bien différentes qui tous ensemble donnent la même explication de la conduite tenue par notre ambassadeur. Nous devons donc, jusqu'à plus ample informé, tenir cette explication pour bonne et mettre en garde nos lecteurs contre les attaques injustes et passionnées auxquelles notre ambassadeur est en butte de la part de certains journaux trop intéressés pour obtenir du crédit.

Nous avons annoncé la mort du général Martin des Pallières. Né en 1823, Charles-Gabriel-Félicité Martin des Pallières était entré à Saint-Cyr en 1841, et en était sorti dans l'infanterie de marine. Toujours en campagne, il obtint un avancement rapide et la guerre de 1870 le trouva général de brigade. Il commandait la 2^e brigade de la 3^e division du 42^e corps dans l'armée du maréchal de Mac-Mahon et fut blessé dans ce village de Bazeilles, héroïquement défendu par l'infanterie de marine. Les Prussiens, le jugeant hors d'état de servir à cause de sa blessure, ne daignèrent pas le garder prisonnier et il fut évacué sur Mézières. A peine guéri, il reprit du service et commanda, avec le grade de général de division, un des corps de l'armée de la Loire, sous le général d'Aurelle. A la suite des désastres causés par les plans de M. de Freycinet et Gambetta, le général Martin des Pallières, qui avait couvert la retraite de

l'armée et fait vaillamment son devoir, fut disgracié. Cette disgrâce imméritée amena son élection dans le département de la Gironde; c'était une protestation des conservateurs contre la « dictature de l'incapacité. » A la Chambre, le général Martin des Pallières soutint résolument la politique conservatrice.

M. Augustin Filon, ancien précepteur du fils de l'ex-empereur, a adressé la lettre suivante au *Rappel*:

« Montretout-St-Cloud, 4 sept. 1876. »

« Monsieur le rédacteur en chef, »

Il est fait allusion, dans votre numéro d'aujourd'hui, à la dépêche Filon sur Belgique, qui a paru dans les papiers « trouvés aux Tuileries », datée du 4 septembre 1870 et signée de mon nom.

Je n'ai jamais envoyé cette dépêche ni aucune qui lui ressemble. Le dernier télégramme que j'ai adressé des Tuileries au commandant Duperré présentait un sens tout différent. Il était en chiffres: le seul mot en clair était Belgique. Le reste est l'œuvre d'un homme d'esprit qui a jusqu'ici gardé l'anonymat.

Ceux qui me connaissent ne m'ont pas cru un seul instant capable d'avoir — au moment où nous versions des larmes de sang sur la France vaincue et l'empereur prisonnier — réédité un inepte et énervant calembour dont on m'a fatigué depuis le collège. Mais, pour le grand nombre, un désaveu était nécessaire. Aussi ai-je démenti le fait à plusieurs reprises.

La dernière fois que vous avez rappelé cette plaisanterie, c'était à l'occasion de la mort de mon père. De tristes préoccupations m'ont empêché de réclamer. Je viens aujourd'hui vous prier d'enregistrer ma protestation formelle. N'ayant jamais insulté ni calomnié personne, j'ai le droit de demander, en retour, un peu de politesse et de justice.

« Veuillez agréer, etc. »

« Augustin FILON. »

Le *Rappel* renvoie M. Filon à la commission de publication des papiers trouvés aux Tuileries, qui la première a publié la dépêche. Si cette dépêche est apocryphe, cela peut inspirer des doutes pour d'autres pièces.

Nous avons cru rêver, l'autre matin, en lisant le *Siccle*, et cependant il n'y a pas d'erreur. Voici ce que M. J. Simon laisse imprimer dans son journal:

« M. le Président de la République a quitté Lyon, et certainement il emporte de son passage dans cette ville d'agréables et d'utiles souvenirs. Malgré les prophéties et on peut dire contre les espérances des partis monarchiques, la grande cité républicaine a fait au premier magistrat du pays l'accueil digne et courtois qu'il pouvait désirer. Les cléricaux lyonnais ne s'étaient pas fait faute de semer les excitations discordantes. »

Nous ne croyons pas qu'il soit permis de travestir la vérité avec plus d'impudence. Quand toute la France sait à quoi s'en tenir, cette impudence est plus qu'odieuse, elle est ridicule et maladroite.

L'*Univers* a reproduit une lettre dans laquelle M. le vicomte de Rodez-Benavent, membre du conseil général de l'Hérault, annonce à ses concitoyens comment la majorité radicale dudit conseil, marchant sur les traces de celui de Paris, a supprimé de son budget la modeste subvention de 4,500 francs accordée jusqu'ici aux Petites-Sœurs des Pauvres de Montpellier et de Béziers, ainsi qu'à l'asile des domestiques de Montpellier.

Or l'*Union nationale* de cette ville nous apporte le curieux renseignement que voici, à propos de l'un des conseillers qui ont voté la suppression de subvention aux Petites-Sœurs des Pauvres:

« En lisant les noms des membres qui ont voté pour le refus, nous n'avons pu nous empêcher de regretter que M. Jean-Pierre Arrazat, veuf Apollonie Boulouis, né à Lodève en 1796, entré à l'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres de Montpellier le 7 mai 1870, y soit mort le 3 décembre 1875, c'est-à-dire il y a neuf mois. Si M. Jean-Pierre Arrazat, né à Lodève en 1796, avait encore été en vie, peut-être M. Arrazat, membre du conseil général pour le canton de Lodève, aurait pris énergiquement la défense des Petites-Sœurs, au lieu de voter contre elles. »

Ainsi, sans les Petites-Sœurs des Pauvres, le malheureux Jean-Pierre Arrazat, n'ayant rien à attendre de son fils ou de son neveu, serait mort de faim. Notre confrère de Montpellier s'étonne de cette conduite. Il a tort. Le citoyen Arrazat (fils) est parfaitement logique. Il pousse jusqu'au bout l'accomplissement de ses devoirs d'homme de progrès. Et puis il faut être juste, il y a des cas où l'aumône humilie.

COMMENT ON DISTRIBUE LES PRIX DANS UNE ECOLE LAÏQUE.

Le concert Européen, rue Biot, à Bati-gnolles, présentait dimanche dernier, après midi, un air de fête: on y distribuait les prix aux jeunes filles de l'école laïque dirigée par la citoyenne Hardouin.

Les distributions de prix d'aujourd'hui ne sont pas ce qu'un vain peuple pense...

Autrefois, une distribution de prix était une distribution de prix. Maintenant, ce n'est plus cela: les prix, les enfants, les études sont des prétextes; le but, c'est une réunion dans laquelle quelques-uns viennent chercher des applaudissements... en mangeant du prêtre et en exposant des théories sociales.

Douze cents personnes, citoyennes et citoyens en habits de fête, avaient répondu à l'invitation. Citons parmi les « notabilités politiques » les citoyens Chabert, Godfrin, Fontaine, Bourgogne, Deville, orateurs des

réunions publiques; M. Doucet, du *National*; Lefèvre, conseiller municipal, et des rédacteurs des *Droits de l'Homme*, de la *France*, de l'*Evénement*, de la *France*, etc.; mais comme nous nous y attendions d'ailleurs, une lettre de M. Clémenceau, de l'Assemblée de Lafont: ces lettres ont été fort applaudies — naturellement.

Vient ensuite la partie du programme exécutée par les élèves: fables, récits, chants, danses, etc. Ces pauvres enfants se sont prêtés de toutes leurs forces à ce qu'on attendait d'elles.

M^{lle} Mouton, une petite fille de treize ans, est venue réciter avec un bonheur extraordinaire remarquable un: « Discours de travail et la fraternité dans l'école! » M^{lle} Mouton a encore récité: « *Silvanus* de la nuit du 4 » — de Victor Hugo — ont de 7 à 11 ans), un petit examen de voici quelques questions:

« Quels étaient les logements qu'habitaient les seigneurs? Quels étaient ceux qu'habitaient les serfs? Qu'est-ce que la République? Quelle est la devise de la République? Combien y a-t-il eu de Républiques en France? Qui les a rétablies? Indiquez les dates fatales? »

La géographie a eu également son tour: on n'y a parlé que de conseils municipaux, conseils généraux, etc. Pauvres enfants!

Après quelques chants exécutés par les élèves et après un entr'acte de vingt minutes, la séance a été rouverte par la citoyenne Hardouin, qui est un tribun — je devrais dire une tribune — de premier ordre; elle a pris la parole, et a exposé, avec un brillant auditoire le but qu'elle poursuit dans l'éducation des jeunes filles qu'on lui confie: elle veut soustraire la femme à la double autorité de l'homme et du prêtre.

« La force brutale, dit-elle, en s'imposant ne fait qu'entraver le progrès. Nous devons respecter les lois qui nous régissent, mais le droit ne s'impose pas par la force, et les femmes sont victimes d'une organisation sociale basée sur la force. L'homme, en la voulant trop soumise, l'a faite rusée et astucieuse. Le prêtre l'a comprise et l'a accaparée. « Peu m'importe, dit-elle, si l'homme ne vient pas, j'ai la femme, j'ai l'enfant, je tiens la famille et je dirige la société. »

Et c'est ainsi que, quelques voltairens que vous soyez, citoyens, vos enfants vont sous l'œil de la mère, quoique vous en cherchiez les bénédictions de l'Eglise.

Et si la femme n'est pas avec vous, elle est contre vous.

Le journal les *Droits de l'Homme*, qui reproduit le discours en entier, fait suivre le passage ci-dessus de trois lignes de points. Le laïcisme de la citoyenne l'aurait-il fait rougir?

Les *Vendanges de la République* ont été applaudies à outrance et hissées; elles étaient chantées par la petite Claudia Duclos, ainsi que les *Caquets de village*, demandés par l'assistance. Une autre petite fille de neuf ans, Van Alst, en travesti, a très-bien chanté

— Tu t'es donc décidé pour les outils et l'établi? demanda Madeleine avec découragement.

— Que fallait-il faire, puisque, d'ailleurs, il n'y a pas d'ouvrage? Valait-il mieux sacrifier le mobilier, qui vaut le quart?

— Et... reprit-elle avec un léger tremblement dans la voix, nous ne pourrions pas rester?

— Paye, et tu resteras, répliqua Laurent; mais comme tu ne peux pas payer, il faut se décider pour la chambre du père Franqui le logeur; il la débarrassera pour jeudi prochain. On payera moitié moins, il attendra trois mois, et tout sera dit.

— C'est dans la cour du 49, au rez-de-chaussée, n'est-ce pas, Laurent?

— Oui.

— Mais c'est une cave! Ce sera bien humide pour le petit.

Et la pauvre mère se mit à pleurer.

— Ah! laisse-moi donc tranquille! dit Laurent.

Et il se détourna vivement pour cacher son impression douloureuse, car, lui aussi, il aimait tendrement son petit enfant malade.

— Puisqu'on n'y peut rien! ajouta-t-il en étouffant un soupir.

— Mais, mon pauvre mari, on y pourrait peut-être. Écoute-moi, hasarda Madeleine.

— On n'y peut rien, encore une fois! je te le dis, femme. Quand un homme tombe dans la misère, personne ne le relève. Ne sais-tu pas cela?

Les riches sont toujours riches parce qu'ils gardent tout pour eux, et le pauvre peuple est toujours le pauvre peuple parce qu'il est toujours laissé de côté. Ah! c'est bien comme ils disaient hier soir au café: « Tout pour les uns, rien pour les autres. »

Laurent Barrul, menuisier ébéniste, avait toujours été courageux et bon ouvrier, bon mari, homme de bien et considéré. Mais les temps devenaient durs, l'ouvrage manquait, l'hiver avait engendré des misères, la maladie avait visité sa demeure, et Laurent s'était laissé envahir par la fièvre d'alors, fièvre d'amertume et de haine.

Voulant s'étourdir, ou, selon son expression, « se donner du cœur », depuis quelque temps le cabaret était devenu son lieu favori.

Alors le mal empira, et l'on se trouva endetté et arriéré de six mois de loyer.

Il était donc allé chez le propriétaire, M. Desvernaux, pour obtenir du répit; mais il le trouva malade, nerveux, irrité, et d'humeur fâcheuse.

Le pauvre ouvrier fut reçu durement et congédié avec ces paroles:

« Je ne veux plus attendre; payez, ou cherchez un autre logement; et, même en demeurant ailleurs, n'oubliez pas que vous êtes mon débiteur. »

Laurent sortit de là la tête en feu.

Il eut recours à son triste remède, il entra à l'estaminet, un bouge ayant pour enseigne: *Café*

des Amateurs.

« Oh! oui, amateurs de temps perdu, de mauvaises paroles, de querelles et de plaintes haineuses. »

C'était là qu'il faisait sombre, dans une rue écartée, étroite et boueuse, où le soleil ne pénétrait jamais.

Des débris de bouteilles, des verres cassés, du vin répandu, attestaient souvent de récentes batailles; mais c'était coutume, on n'y faisait pas attention.

Qu'il y avait loin de ce triste repaire à la petite chambre de Madeleine, où l'on se chauffait au soleil, où l'on parlait des dons de Dieu entre mère et petit enfant!

Mais passons, et allons voir, sur une des belles places de la ville, cette maison aux balcons élégants, aux murs sculptés, aux larges et coquettes croisées.

J'en vois deux dont les stores sont baissés; le soleil y frappe, s'y joue, pénètre, malgré l'obstacle, à travers les palettes vertes, qui s'inclinent et se pressent pour s'opposer, par leurs rangs serrés, à l'irruption lumineuse.

N'importe! de petits rayons se font minces, s'y fauflent, et, quoique amoindris, frappent encore aux vitres.

Mais voici que derrière les vitres est une autre barricade, impénétrable cette fois comme les bastions d'une ville forte. Ce sont d'épais rideaux de

damas, qui retombent droits et lourds de leur poids dans l'intérieur de l'appartement.

Alors les petits rayons, criblés, repoussés, cessent de rira et meurent sur le seuil.

Dans l'intérieur est un riche salon, confortable et douillet, splendidement décoré, tout doublé de moelleux tapis, et rempli de ce que le luxe invente.

Là, point de fleurs; mais des objets d'art ornent les consoles, de beaux tableaux couvrent les tentures. Point de jeu de ce matin de printemps; mais un grand feu, entretenu avec soin, jette autour de lui des lueurs d'incendie.

Après de l'âtre, et se chauffant frileusement, est un homme déjà âgé, au front chauve et chegrin.

Il est enveloppé de fourrures et d'une épaisse robe de chambre. Devant lui est une table couverte de papiers, de billets de banque, de grands livres noirs de chiffres. Mais d'une main il a poussé tout cela, et vient de s'étendre dans sa chaise longue, les pieds entre les brasiers rouges. Telle est la scène.

(La suite au prochain numéro.)

J'irai rentrer, une chansonnette comique où l'orthographe est estropiée. Puis la cérémonie de la distribution des prix a commencé. A plusieurs reprises, les cris : « Vive la République ! » se sont fait entendre, et c'est aussi au cri de : « Vive la République ! » que les assistants se séparèrent à cinq heures et demie.

Voyage du Président de la République.

La réception faite mardi soir à Besançon au maréchal-président a été des plus sympathiques. Partout sur son passage les maisons étaient pavoisées et le soir on a illuminé.

Au grand dîner donné à la préfecture par le maréchal assistaient le duc d'Aumale et le duc de Nemours, le préfet et les officiers d'ordonnance. Hier matin, à 7 heures, le maréchal quitta la préfecture et se rendait à la cathédrale, où l'archevêque, M^r Paulmier, lui a souhaité la bienvenue. Puis le maréchal a visité l'Hôtel-de-Ville, l'Ecole d'horlogerie, la fabrique d'horlogerie de la maison Savoye, l'arsenal et l'hôpital civil et militaire. A la suite du déjeuner, le Président a visité les forts.

Répondant au discours du maire, le maréchal a dit qu'il était heureux de visiter la brave population franc-comtoise, dont le patriotisme lui était bien connu.

La ville était brillamment illuminée. On a crié : « Vive la République ! » et « vive le maréchal de Mac-Mahon ! »

Le Président de la République rentre aujourd'hui jeudi à Paris.

Etranger.

LA GUERRE TURCO-SERBE.

On mande de Berlin.

On assure que les efforts des puissances pour obtenir de la Porte des conditions de paix plus modérées n'ont pas obtenu jusqu'à présent de résultats sérieux.

On télégraphie le 12, de Vienne, à la Gazette de Cologne, que la Turquie continue de repousser les propositions des puissances et de faire dépendre la signature de l'armistice de l'acceptation des conditions de paix qu'elle a proposées elle-même.

D'un autre côté, nous lisons encore :

« Les affaires se gâtent en Orient, et à moins d'un revirement que rien ne fait actuellement prévoir, nous marchons avec une rapidité vertigineuse vers une guerre plus ou moins générale. La Turquie ne veut consentir à un armistice que si les bases d'un traité de paix sont adoptées, et la Serbie, qui se sent appuyée par l'opinion publique en Russie, ne veut prendre aucun engagement relativement à un traité de paix qui la diminuerait.

« Voilà où en est la question en ce moment, et nous ne croyons pas que cet état puisse se modifier beaucoup ; il se prolongera un peu plus ou un peu moins, mais aboutira, nous le craignons, à la guerre. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Langeais. — Nous lisons dans l'Union libérale, de Tours :

« Encore une mort occasionnée par l'abus des boissons alcooliques ! »

« Quand donc comprendra-t-on, avec les nombreux exemples que l'on a journalièrement sous les yeux, combien sont dangereux ces paris absurdes faits après boire par des gens dont la raison est restée au fond du verre ! »

« On nous écrit de Langeais :
Le 5 septembre dernier, les nommés Maurice Boulmé, Michel et Louis Chantreau et Pierre Douineau, après avoir passé leur matinée à courir de cabaret en cabaret, se rendirent vers les trois heures de l'après-midi dans la cave du premier.

« Là, après plusieurs rasades de vins rouges et quelques verres d'eau-de-vie, le sieur Michel Chantreau paria à Douineau qu'il ne boirait pas une nouvelle tasse d'eau-de-vie. Celui-ci, qui était déjà ivre, accepta et but une quantité assez considérable d'alcool afin de gagner son pari.

« Ils sortirent de la cave du sieur Boulmé pour se rendre à un cabaret situé à un kilomètre de là ; Douineau ne put le suivre et se coucha dans un fossé près du faillis de Côté, à environ 400 mètres du domicile de ses parents.

« M^{me} Douineau, ne voyant pas rentrer son fils dans la soirée et ayant appris son état d'ivresse, se mit, inquiète, à sa recherche.

« Ce n'est que le lendemain matin, à six heures, que le corps du malheureux Douineau fut trouvé dans le taillis où il était tombé, la face contre terre et les mains crispées après les branches qui se trouvaient à sa portée.

« L'agonie a dû être terrible.
« Après les constatations d'usage, le corps a été transporté au domicile de ses parents. »

Nantes. — Le Phare de la Loire publie la note suivante :

« Nous croyons devoir prévenir ceux des réservistes de Nantes qui désirent rentrer chaque soir à leur domicile qu'ils n'ont qu'à adresser leur demande à M. le général commandant la subdivision après avoir fait certifier par le commissaire de leur arrondissement qu'ils habitent réellement la demeure par eux indiquée. »

UNE LUTTE ÉMOUVANTE A LA MAISON D'ARRÊT DE RENNES.

Un des gardiens de la maison d'arrêt de Rennes a été victime d'une sauvage agression de la part d'un détenu récemment condamné à dix ans de réclusion par la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Ce détenu, soldat avant sa condamnation, s'était pourvu en cassation contre l'arrêt qui le frappe. Il n'a pas attendu le rejet de son pourvoi pour faire une tentative violente d'évasion qui a failli coûter la vie à un malheureux gardien.

Alerte et audacieux, le détenu avait projeté de s'emparer violemment des clefs du gardien et de tenter une évasion à la faveur de la nuit. Feignant d'être atteint de la cholérite, il demanda, à neuf heures et demie du soir, qu'on lui fit passer le baquet. Le gardien apporta le baquet, et il prit la précaution de fermer derrière lui la porte du corridor qui conduit à la cellule, puis il se baissa pour passer le baquet au prisonnier ; celui-ci, qui avait une pierre en sa possession, profita du moment où le gardien était penché pour le frapper violemment à la tête de plusieurs coups de pierre. Le malheureux gardien poussait des cris qui furent entendus des cellules voisines ; ceux-ci voulurent venir à son secours, mais la précaution que le gardien avait prise de fermer la porte à l'intérieur le laissait sans défense à la merci de son agresseur.

Il avait déjà reçu huit coups de pierre, et il était tombé baigné dans son sang, lorsque les efforts de plus en plus énergiques des détenus pour forcer la porte effrayèrent le coupable. Il abandonna un instant le gardien et chercha à se cacher. Le gardien put encore, malgré ses blessures, se traîner jusqu'à la porte, qu'il ouvrit à ses défenseurs. On pénétra alors dans la cellule, qui était vide. Le meurtrier s'était habilement dissimulé derrière une porte, et profitant d'un moment favorable, il réussit à s'échapper. Après de longues recherches, on l'a retrouvé caché dans les lieux d'aisances, à une autre extrémité de la prison.

Les blessures du gardien ne présentent pas, paraît-il, un caractère de gravité qui puisse mettre sa vie en danger.

(Journal de Rennes.)

VOYAGE A LA MER

Aux Sables-d'Olonne

POUR LA PLUS GRANDE MARÉE DU SIÈCLE

Qui aura lieu le dimanche 17 septembre.

Trains de plaisir

DERNIERS DE LA SAISON

Samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 septembre.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur de prévenir le public que le samedi 16 septembre 1876, des trains de plaisir de 2^e et 3^e classes auront lieu au départ de Saumur pour les Sables-d'Olonne et retour.

Prix des places (aller et retour) de Saumur jusqu'à Trois-Moutiers inclus aux Sables-d'Olonne :

2^e classe..... 15 fr.
3^e classe..... 10 fr.

Départ de Saumur le samedi 16, à 7 h. 40 du soir.

Arrivée aux Sables-d'Olonne à 5 h. du matin.

Pour le retour, les billets seront valables pour tous les trains du dimanche et du lundi, jusqu'au premier train du mardi partant des Sables à 7 h. 30 du matin.

La Compagnie de la Vendée délivre au départ de toutes les gares et stations des billets de saison de toutes classes pour les Sables-d'Olonne avec réduction de 40 0/0, valables pendant 7 jours.

Ces billets sont admis dans tous les trains.

INCENDIE DE LA GARE D'ANGOULÊME.

Angoulême 12 septembre.

Cette nuit, vers minuit, un voyageur qui se rendait à la gare d'Orléans pour prendre le train de Bordeaux aperçut une épaisse fumée et des flammes s'élever de la toiture d'une partie des bâtiments de l'aile gauche. Il donna aussitôt l'alarme.

Les employés de la gare des Charentes, avec la pompe de cette gare, sous la direction de M. Bertrand, sous-chef, et les employés de la gare d'Orléans, avec leur pompe, sous la direction de M. Besnard, se mirent aussitôt activement à l'œuvre pour combattre les progrès de l'incendie.

Bientôt, le clairon et le tambour sonnant la générale dans les rues de la ville ont réveillé un grand nombre d'habitants qui aussitôt se sont dirigés vers la gare d'Orléans. Les troupes du 107^e de ligne sont arrivées vers une heure ; parmi elles se trouvaient les réservistes ; on a pu alors organiser les chaînes destinées à alimenter les pompes.

Mais le feu avait fait d'immenses progrès, toute l'aile gauche, la salle d'attente, l'étage supérieur, où habitaient plusieurs employés qui, heureusement, n'ont eu aucun mal, étaient devenus la proie des flammes. On ne put se rendre maître du feu qu'à deux heures et demie ; mais on a veillé près du théâtre de l'incendie jusqu'au jour ; et ce matin seulement, à six heures, une escouade de pompiers précédée des clairons ramenaient les pompes au dépôt.

Tout le monde a fait son devoir ; on a notamment remarqué des jeunes gens et un ecclésiastique, qui, avec un courage digne de tout éloge, ont bravé l'incendie pour arracher aux flammes différentes pièces de mobilier.

Le feu a pris naissance dans la chambre d'un employé de la gare qui habite au premier étage de l'aile gauche.

Les dommages sont considérables, on les évalue à 40,000 fr. Ces pertes sont couvertes par plusieurs assurances.

DESTRUCTION DES INSECTES ET ANIMAUX NUISIBLES.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux un travail concernant la destruction des animaux nuisibles tant à l'agriculture qu'aux particuliers eux-mêmes. C'est une liste des recettes que nous avons réduite à sa plus brève expression, et qui, croyons-nous, ne manquera pas d'un certain intérêt.

Les Charançons.

1^o Couvrir les tas de blés avec des branches de sureau nain.

2^o Mettre à sécher dans la grange 2 ou 3 pieds de tabac.

3^o Saupoudrer de farine de haricots les tas de blés infestés de charançons.

4^o En Danemarck on place, à un mètre de l'endroit où se trouvent les charançons, des gâteaux de levain de forme hémisphérique et d'une épaisseur de 4 à 5 pouces. Quelques heures après, ces gâteaux sont complètement couverts des insectes, qui y ont déposé leurs milliers d'œufs. On met alors ces gâteaux dans un sac et on brûle le tout.

Vers blancs. — Hannetons.

1^o Employer comme engrais les déchets de laine.

2^o Creuser un trou, le remplir de fumier de vache, recherché par le hanneton pour y déposer ses œufs, brûler ce fumier à la fin de l'été.

3^o Pour détruire les hannetons, respecter les oiseaux.

4^o Secouer chaque matin, à l'aube, les arbres, ramasser les coléoptères dont on fait un excellent fumier ou du pain que l'on donne l'hiver à la volaille pour la faire pondre.

Les Chenilles.

1^o A la fin de l'hiver, enlever soigneusement les bourses et les anneaux qui se trouvent dans les haies et dans les arbres, les brûler.

2^o Mettre des fourmillières dans les endroits où il y a des chenilles ; celles-ci dévorent celles-là.

3^o Étaler dans les plates-bandes ou suspendre aux arbres des chiffons de laine sur lesquels viendront se poser les chenilles qu'il sera facile de détruire.

4^o Détruire le plus qu'on peut de papillons.

Placer dans les plants de choux et d'autres des branches de genêt vert.

5^o Badigeonner les arbres hantés de chenilles avec un pinceau enduit de pétrole.

Les Pucerons.

1^o Le puceron des pommiers (puceron lanigère), tremper un pinceau dans une huile quelconque, frotter les endroits attaqués.

2^o Lotionner tous les arbres attaqués avec de l'eau de savon.

3^o Les *Criocères*, destructeurs des plants d'asperges.

Répandre pendant plusieurs jours, à la rosée du matin, de la suie ordinaire.

4^o Les *Courtilières*. Laisser étendus jusqu'à moitié du jour les paillassons-bris. Elles se réfugieront dessous, et en quelques jours, en les détruisant, il n'en restera plus.

5^o *Altises*. Bassiner les semis trois ou quatre fois par jour ; l'humidité suffit pour éloigner et détruire ces insectes.

6^o Le pétrole étendu d'eau est bon contre toute espèce d'insectes.

Les Fourmis.

1^o Après avoir remué les fourmillières et mis à jour les œufs qu'elles contiennent, semer sur le tout quelques poignées de guano ; un léger arrosage favorise l'opération.

2^o Mettez dans un vase à bords renversés du jus clair de pruneaux, les fourmis accourront s'y noyer.

3^o Planter dans les jardins et autour des maisons infestés de fourmis du coq ou baume menthe sauvage, les insectes fuiront cette plante, qui est un poison violent pour eux.

Les Limaces.

Semer dans les jardins envahis de la chaux carburée.

Les Mouches.

1^o *Guêpes*. Mettre dans une assiette creuse de l'eau de savon assez forte ; le soir, quand les guêpes sont rentrées dans leur lit souterrain, placer l'assiette tout près de l'orifice du nid, recouvrir l'assiette et l'orifice d'une cloche à melon, que l'on entoure de terre ; quand, au matin, les guêpes voudront sortir, elles tomberont toutes asphyxiées.

2^o Pour préserver les chevaux et autres animaux des mouches, les frotter avec de l'huile concrète de laurier ou lotionner avec de l'assa-fœtida solutionnée dans un verre de vinaigre et deux verres d'eau.

3^o Faites bouillir 3 grammes de quassiamara dans 250 grammes d'eau, passez, ajoutez 60 grammes de mélasse, mettez dans des assiettes où les mouches viennent mourir.

Criquets.

Prendre un litre d'acide sulfurique employé dans 9 litres d'eau, arroser les groupes de criquets dans les jardins.

Vermine du bétail.

1^o Prendre du lait de beurre, y ajouter du tabac à priser, frotter l'animal.

Les Punaises.

1^o Badigeonner les murs et les meubles avec de l'acide phénique ;

2^o Brûler une certaine quantité d'indigo, salpêtre et soufre.

Les Rats, Souris, Mulots.

1^o Prendre de la chaux vive, la pulvériser dans un mortier, y ajouter l'équivalent de sucre en poudre, étendre la poudre dans des endroits fréquentés par les rongeurs ;

2^o La menthe sauvage les éloigne des lieux où on la plante ;

3^o Employer la pâte phosphorée ;

4^o Faire dissoudre 1 kil. d'alun dans quatre litres d'eau bouillante ; verser aussi chaud que possible dans tous les joints et crevasses des planches et des murs.

(Les insectes fuient la peinture à l'huile qui a été lavée par une solution froide d'alun.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUNRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.
APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées. Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Évariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confectionnée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Marché de Saumur du 9 septembre.

| | | | | |
|---------------------------------|-------|----------------------------------|-----|-----|
| Froment (P. N.) 77 | 19 02 | Huile chenev. | 50 | — |
| 2 ^e qualité . . . 74 | 19 | Huile de lin . . . | 50 | — |
| Seigle 75 | 12 73 | Graine treille . . . | 50 | — |
| Orge 65 | 12 73 | — luzerne | 50 | — |
| Avoine h. bar. 50 | 11 50 | Foin (h. bar.) . . . | 780 | 100 |
| Fèves 75 | 15 | — Luzerne | 780 | 90 |
| Pois blancs . . . 80 | 40 | Paille | 780 | 60 |
| — rouges 80 | 30 | Amandes | 50 | — |
| Graine de lin. 70 | — | Cire jaune | 50 | 250 |
| Farine, culas. 157 | — | Chanvres 1 ^{er} | — | — |
| Colza 65 | — | — qualité (52k. 500) | — | — |
| Chenevis 50 | 16 | 2 ^e | — | — |
| Huile de noix. 50 | 75 | 3 ^e | — | — |

COURS DES VINS.

| | |
|--|---------------------------------------|
| BLANCS (2 hect. 30). | |
| Coteaux de Saumur, 1875 | 1 ^{re} qualité 80 |
| Id. | 2 ^e id. 50 |
| Ordin., env. de Saumur 1875 | 1 ^{re} id. 35 |
| Id. | 1875, 2 ^e id. 32 |
| Saint-Léger et environs 1875, 1 ^{re} id. | 2 ^e id. 45 |
| Id. | 2 ^e id. 40 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1875, 1 ^{re} id. | 2 ^e id. 30 |
| Id. | 2 ^e id. 30 |
| La Vienne, 1874 | 2 ^e id. 30 |
| ROUGES (2 hect. 20). | |
| Souza et environs, 1875 | 1 ^{re} qualité 100 |
| Champigny, 1875 | 1 ^{re} id. 100 |
| Id. | 2 ^e id. 80 |
| Id. 1875 | 1 ^{re} id. 80 |
| Id. | 2 ^e id. 80 |
| Varrains, 1875 | 1 ^{re} qualité 80 |
| Varrains, 1875 | 2 ^e id. 70 |
| Bourguell, 1875 | 1 ^{re} qualité 80 |
| Id. | 2 ^e id. 70 |
| Id. 1875 | 1 ^{re} id. 80 |
| Id. | 2 ^e id. 70 |
| Resigné | 1 ^{re} id. 70 |
| Chinon, 1875 | 1 ^{re} id. 70 |
| Id. | 2 ^e id. 60 |
| Id. 1875 | 1 ^{re} id. 80 |
| Id. | 2 ^e id. 80 |

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 15 août.

| | | | |
|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
| 6 h. 20 m. matin. | 11 — 30 — | 10 h. 30 m. matin. | 4 — 30 — |
| 7 — 40 — | — | 11 — 41 — | — |
| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
| 5 h. 50 m. matin. | 10 — 45 — | 9 h. 30 m. matin. | 3 — 30 — |
| 12 — 30 — soir. | 6 — 20 — | 7 — 59 — | 11 — 18 — |

Tous ces trains sont omnibus.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE 1876.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|--|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance décembre | 71 80 | » | 10 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 752 50 | 2 50 | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70 | 710 | 1 25 | » |
| 4 1/2 % jouiss. septembre | 102 | » | » | Crédit Mobilier | 203 75 | 3 75 | » | Crédit Mobilier esp., j. juillet | 622 50 | 2 50 | » |
| 5 % jouiss. novembre | 106 15 | » | » | Crédit foncier d'Autriche | 490 | 1 25 | » | Société autrichienne, j. janv. | 590 | 50 | » |
| Obligations du Trésor, t. payé | 400 | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. aout | 420 | » | 2 50 | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 220 50 | » | 50 | Est, jouissance nov. | 637 50 | » | 2 50 | Orléans | 331 50 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 493 75 | 1 75 | » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 1017 50 | 5 | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 329 | » | » |
| — 1865, 4 % | 514 | » | » | Midi, jouissance juillet | 781 | 5 | » | Est | 328 75 | » | » |
| — 1869, 3 % | 381 | » | 1 | Nord, jouissance juillet | 439 5 | 10 | » | Nord | 337 | » | » |
| — 1871, 3 % | 370 | » | » | Orléans, jouissance octobre | 1085 | 5 | » | Ouest | 329 25 | » | » |
| — 1875, 4 % | 498 40 | » | » | Quest, jouissance juillet, 65 | 698 75 | » | » | Midi | 329 50 | » | » |
| Banque de France, j. juillet | 3670 | » | » | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. | 23 | » | » | Deux-Charentes | 320 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. aout | 700 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz | 1475 | 50 | » | Vendée | 299 | » | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 380 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 23 | » | » | Canal de Suez | 538 | » | » |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 335 | » | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 315 | » | » | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 750 | » | » | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1^{er} mai 1876)

| | | | |
|---|----------|-----------------------------|----------|
| Départs de Saumur vers Angers. | | Arrivées à Angers : | |
| 3 heures 30 minutes du matin, express-omnibus | 6 — 45 — | 10 h. 30 m. matin | 4 — 30 — |
| 9 — 15 — | — | 11 — 41 — | — |
| 1 — 37 — | — | — | — |
| 4 — 10 — | — | — | — |
| 7 — 17 — | — | — | — |
| 10 — 37 — | — | — | — |
| Départs de Saumur vers Tours. | | Arrivées à Tours : | |
| 3 heures 20 minutes du matin, direct-touraine | 8 — 30 — | 10 h. 30 m. matin | 3 — 30 — |
| 9 — 41 — | — | 11 — 41 — | — |
| 12 — 38 — | — | — | — |
| 4 — 44 — | — | — | — |
| 10 — 48 — | — | — | — |

Letraib d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 30 m.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

SÉPARATION DE CORPS.

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 31 août 1876, enregistré ;
Entre M^{me} Célestine Martineau, épouse du sieur François Fousse, carrier, domiciliée à Bessé, commune du Thourel, admise à l'assistance judiciaire, par décision du bureau, en date du 7 juillet 1875 ;
Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire ;
Et M. François Fousse, carrier, domicilié en dernier lieu à Bessé, commune du Thourel, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France ;
Défaillant, faute d'avoir constitué avoué ;
Il résulte :
Que ladite dame Fousse a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.
Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné, le 13 septembre 1876.
(556) BEAUREPAIRE.

A VENDRE

DE SUITE,
En bloc ou par lots.

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Hurandières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins ; le tout affermé 1,800 francs.
S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JERETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON D'HABITATION
ET UN VASTE JARDIN
Rue du Pressoir-Saint-Antoine ;
Le tout convient à un jardinier.
S'adresser à la Fuic, Nantilly.

MAISON

A LOUER
Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie,
Pour la Saint-Jean 1877.
S'adresser à M. GUILLEMÉ, marchand papotier, rue Saint-Jean, 9.

CÉDER
PRÉSENTMENT,
FABRIQUE ET COMMERCE

DE
Boisellerie, Tonnellerie, Bois
Merrain, Cercles, Lattes
et autres articles.
Bonne clientèle.

Sans être du métier, on peut exploiter ces industries.
S'adresser à M. Z. LÉGUÉ, à Saumur. (454)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,
LA MAISON
DU GRENADIER-FRANÇAIS
Rue du Puits-Neuf, n° 14, servant actuellement d'auberge.
On fera tous les changements demandés.
S'adresser à M. DAVEAU, docteur, même rue, n° 17. (45)

COMMUNE DES ROSIERS.

CONSTRUCTION
D'UNE MAIRIE

Montant des travaux à exécuter :
66,150 francs.

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.

Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées. L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.

Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.
Le Maire,
(440) E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

A VENDRE

UN CHIEN DANOIS
Bien dressé.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Rue Royale, n° 1,

GRANDE CAVÉ, GRAND MAGASIN
ET REMISE
S'adresser à M. BARRIN-MORICET.

A LOUER

En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI ; l'homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX
Informations rapides et précises
Expédié par les trains-poste du soir
PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.
DÉPARTEMENTS
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.
Un Numéro : 15 centimes
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie
Paris, Rue Coq-Héron, 5

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes **Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin** sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acroté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Craquement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Étouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Fleurs blanches.
- Poie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaives, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des reins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, ictere.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fraîcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Scrofules, écrouelles, humeurs froides.
- Sevrage.
- Suppressions de catères, vésicales, sétons.
- Suppuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, déboitements.
- Ulcères, plaies suppurées.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vértiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.
REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Un an 5 fr. 50 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.